

Compte-rendu de l'AG Sud éducation 34 du 13/12

12 présent-e-s

1. Actualités

• Lutte contre le plan étudiant: bilan et perspectives

Constat de la nécessité de réexpliquer les enjeux, le tri social mis en place par le plan étudiant.

Le ministère a publié un cadre national d'attendus par filière (compétences). Les universités sont invitées à formuler leurs attendus spécifiques. Précipitation extrême (pour faire remonter capacités d'accueils puis attendus des filières en quelques jours) : vise à empêcher concertation, réflexion, mobilisation.

Au CF, le sujet a été abordé : la fédération s'engage dans une campagne de lutte contre le plan étudiant, elle poursuit sa participation à l'interfédérale (syndicats du second degré, du sup, syndicats étudiants, lycéens, associations parents d'élèves). Consigne syndicale de mettre l'avis le plus favorable à tous les élèves, et de refuser côté université d'organiser le tri social.

Au niveau local : en intersyndicales (SNESUP, CGT, FO, Solidaires étudiant-e-s, SUD recherche, Sud éduc), mise en place d'un travail avec syndicats du second degré et syndicats lycéens. Une AG s'est tenue hier (12/12) à l'Université de Montpellier. Proposition d'organiser des réunions d'information dans les lycées, avec les équipes syndicales des lycées et les associations des parents d'élèves. Décision a été prise de recenser les établissements où des camarades veulent qu'il se passe quelque chose puis d'organiser collectivement, en intersyndicale, ces réunions d'information.

Position de la FCPE : a voté contre le plan étudiant au CSE. Point de divergence : sur la réforme du bac et l'histoire des compétences. Mais la FCPE est clairement contre la sélection.

Il est important de se mobiliser de la maternelle à l'université, de s'associer aux élèves et aux parents. Il y a localement une volonté de mobiliser, mais ce n'est pas facile de réunir les collègues sur cette question.

La publication par les universités des attendus (filières, notes minimales) pourra être un levier de mobilisation (la sélection sera visible).

Décisions :

- envoi aux adhérent-e-s pour faire remonter la situation dans leur établissement et leur désir qu'une réunion d'information soit organisée dans leur établissement.

- envoyer l'info sur la newsletter départementale (proposition d'organiser des réunions d'information en intersyndicale)

Pétition plan étudiant (https://www.change.org/p/minist%C3%A8re-de-l-enseignement-sup%C3%A9rieur-et-de-la-recherche-la-s%C3%A9lection-n-est-pas-la-solution?recruiter=480761242&utm_source=share_petition&utm_medium=email&utm_campaign=share_email_responsive), signée par la fédération.

Décision : on diffuse cette pétition. On la met sur le site en reprenant le chapeau de la fédération.

• Manifestation du 18 décembre à Montpellier (collectif migrant-e-s bienvenue 34)

Manifestation à 17h devant la préfecture de Montpellier, pour dénoncer la situation des migrant-e-s en France et à Montpellier (procédures de Dublin).

Décision : on signe l'appel à mobiliser pour le 18 décembre et on relaie.

• Manifestation du 16 décembre à Menton (politiques migratoires)

Deux bus ont été affrétés : on peut soutenir financièrement.

Décisions :

- on relaie l'info aux adhérent-e-s

- on soutient jusqu'à 150 euros selon les besoins qui seront exprimés

- Retour sur l'apéro organisé par sud éduc le 8 décembre sur les politiques migratoires

Il y avait 4 camarades de Sud et 4 camarades du collectif migrant-e-s bienvenue 34. C'était une super discussion. C'est dommage qu'il n'y ait pas eu plus de monde.

- Tract LSUN

Suite à la réunion avec la CNT et l'ICEM, proposition de tract pour les collègues et de courrier-type pour les parents (à diffuser dans nos établissements et écoles, autour de nous).

Cela pourrait être diffusé lors d'une tournée.

Pessimisme sur l'issue de la lutte contre le LSUN, mais importance de continuer l'information, et d'interroger les collègues sur ce qu'on fait quand on le remplit.

Modifs sur le tract : enlever le fait que remplir le LSUN est facultatif (ce n'est plus le cas), dans le courrier-type au parent, dans les destinataires, mettre le directeur d'école sous couvert de l'IEN

Décision : après actualisation du tract, on le diffuse (avec la lettre type pour les parents)

- Recrutement sur les postes de CP à 12

Ce sont des postes à exigence particulière, soumis à un entretien. Ne passeront au mouvement que les collègues qui auront eu un avis favorable.

Un courrier intersyndical a été adressé au DASEN pour demander de revenir sur cette décision (demande d'audience)

En REP+, la stabilité des équipes est importante. Cela mettrait fin à une répartition entre collègues. Et les collègues en CP à 12 pourront se retrouver à travailler avec quelqu'un qu'ils et elles ne connaissent pas (avec qui illes n'ont pas forcément envie de travailler).

C'est très grave, c'est une attaque contre l'existence même du mouvement.

Question : que se passe-t-il si personne, dans une école, ne candidate sur le poste ?

Perspective de mobilisation : proposer aux collègues que tout le monde postule, y compris les T1 et T2.

Philippe C proposera une déclaration préalable pour la CAPD du 22 décembre.

Faudrait-il faire un recours juridique ? S'il y a des recours possibles, il faudrait y aller.

Décisions :

- on diffuse le courrier intersyndical aux adhérent-e-s

- on appelle les collègues à tou-te-s postuler (on produit un argumentaire)

et on prévient les autres syndicats qu'on le fait

- proposer aux autres syndicats d'envisager un recours juridique (très rapidement!)

- Mail calomnieux et dérapage (?) du SNALC au lycée Henri IV de Béziers

La direction n'assume pas ses responsabilités. Il faudrait utiliser le RSST.

- Refus d'absence pour réunion d'instance syndicale

Une camarade a fait une demande d'autorisation d'absence pour réunion d'instance syndicale. Elle est remplacée dans sa classe. Puis reçoit un refus le lendemain. La secrétaire de la circo lui dit qu'elle n'est pas élue et donc n'a pas le droit à une autorisation d'absence pour réunion d'instance.

Situation similaire signalée par un autre collègue de la circo Mtp Nord : il a participé à la RIS, le lendemain l'IEN lui a dit qu'il n'avait pas le droit de ne pas participer à l'animation pédagogique du même jour, et que la

RIS ne pouvait pas être décomptée de ses anim péda (car il aurait dû prévenir 48h avant).

Décision : appeler Bost ou Bolluix pour leur signaler le problème.

- Retour sur la RIS du 06.12 sur la circo Montpellier Est

Situation compliquée dans une école de Mtp Est. On ne peut pas intervenir sans l'accord des collègues.

- Sollicitation du RAIH pour une rencontre avec sud éduc 34 à propos de la politique du rectorat sur la scolarisation des sans papiers

RAIH est une association mandatée par l'État, qui intervient dans l'accueil des mineurs isolés.

Décision : Ok pour que Sud éduc contacte RAIH et propose une rencontre. Proposer que RESF puisse être associé à cette rencontre.

Aurélie veut bien y aller avec Julien

2. Vie du syndicat

a) Solidaires 34

- calendrier des bureau solidaires et des CD (se répartir les dates):

Réunions du bureau élargi: mardi 09/01, jeudi 08/02, jeudi 08/03, mardi 03/04, jeudi 03/05, jeudi 07/06,

CD: mardi 16/01, jeudi 15/02, jeudi 15/03, mardi 10/04, jeudi 17/05, jeudi 21/06,

> Point non traité

- solidaires occitanie (point sur la fusion solidaires LR et Midi-Pyrénées)

Point non traité

b) vie départementale

- calendrier des AG sud éduc 34 pour 2018

Jeudi 11 janvier à 18h

Lundi 29 janvier à 18h

Mercredi 14 mars sur temps de travail (9h-17h)

- travail sur la précarité dans le sup

non traité

- compte-rendu de la réunion de l'équipe syndicale :

- Réunion jeudi dernier suite aux discussions et tensions suscitées par le stage de Sud éduc 93. Besoin de se réunir, de parler.

Cette réunion avait pour but de faire le point suite aux discussions et tensions suscitées par le stage de formation syndicale organisé par SUD-Education 93.

Elle a réuni onze membres de l'Equipe Syndicale. Un tour de table a permis à chacune et chacun de prendre le temps de s'exprimer.

Plusieurs remarques ont été faites. En voici quelques-unes.

Plusieurs organisations syndicales ou non (CGT, Fondation Copernic, Politis, Médiapart...) ont soutenu SUD-Education 93 face aux attaques conjuguées du ministère et de toute la « fachosphère ».

La majorité des présentes et présents a affirmé la nécessité d'un soutien affiché à nos camarades du 93.

Ce soutien doit s'exprimer vis à vis de nos adhérent-e-s et collègues et surtout vers l'extérieur (médias) qui ne manqueront pas de relancer leurs attaques lors du stage les 18 et 19 décembre prochains.

Ce soutien n'empêche nullement la discussion en interne quant à la pertinence du stage et surtout de son organisation et de ses intervenant-e-s.

La réalité du « racisme routinier » dans le département de la Seine-St Denis n'est pas celle de l'Hérault d'où la nécessité du stage pour nos camarades du 93. Il n'en demeure pas moins que nous devons aussi prendre en compte la réalité interne du syndicat du 93 et des conflits qu'il connaît depuis quelques temps (cf retrait des deux représentant-e-s du 93 à la CE).

Nous n'avons pas à importer les crises du 93 dans le 34. C'est pourtant ce qui s'est passé.

Nous devons revoir nos modes de discussion, surtout pour des thèmes clivant et éviter une utilisation abusive de e-mail qui nous a été très nocive. L'idée d'une-d'un modérateur a été évoquée pour les sujets qui soulèveraient des désaccords. Mais l'essentiel est d'en revenir à notre fonctionnement statutaire : seule l'Assemblée Générale décide, que ce soit en période de « crise » ou pas. C'est une nécessité vitale pour le fonctionnement de notre syndicat et le travail mandaté des déchargé-e-s qui en découle. Si discussion il doit y avoir, elle doit se tenir de vive voix, en AG ou, si nécessaire et avec l'aval de la même AG, dans un espace-temps bien défini.

La réunion de jeudi prouve bien que le débat, même clivant, peut se tenir, à condition qu'on s'en donne le temps et surtout la forme adéquate.

Sur le fond et la notion de non-mixité « raciale », nous constatons un désaccord. D'un côté, la nécessité d'utiliser « l'outil atelier en non-mixité » en rapport avec une réalité du terrain (le 93 en l'occurrence) et le besoin de « libérer la parole » et d'un autre côté la menace de l'éparpillement des forces en mettant en œuvre des organisations (non-mixité) qui catégorisent les individus et affaiblissent ainsi les possibilités collectives de lutte.

Ce constat de désaccord ne doit pas entraîner une crise qui irait jusqu'à nuire à notre fonctionnement et donc à notre existence même. Depuis la création de SUD-Education-Hérault, il y a eu, il y a et il y aura des désaccords. C'est aussi pour cela que nous sommes à SUD : dépasser nos clivages sans les ignorer tout en continuant à construire un autre syndicalisme ensemble.

Accepter nos statuts c'est accepter l'autonomie des syndicats.

Notre expression décidée en AG, est là pour dire notre désaccord, si désaccord il y a avec telle ou telle structure. Notre expression peut ne pas être celle de la fédération. Mais seule notre AG peut remettre en cause l'automaticité de la diffusion fédérale en cas de désaccord. Dans le cas de thème très clivant, nous ne devons plus éviter le débat quand bien même aucun consensus ne paraîtrait possible. L'expression consensuelle et collective est vivement souhaitable, il peut arriver qu'elle ne soit pas possible.

Le rappel de ces principes et la réaffirmation de la prépondérance décisionnaire de notre Assemblée Générale sont nos outils de fonctionnement. Cela n'empêche en rien le débat, contradictoire ou non. Et si débat il doit y avoir, c'est l'AG qui en doit en définir l'organisation (groupe de travail, de réflexion, point à l'ODJ). Notre réunion s'est conclue après plus de deux heures d'échanges fructueux.

- Il ne faut pas s'interdire d'organiser une AG extraordinaire lorsqu'il y a des décisions importantes à prendre entre deux AG, sur lesquelles il n'y a pas d'accord. Pb : qui décide ? Quels sont nos statuts ? Nos statuts stipulent que l'équipe syndicale peut convoquer une AG extraordinaire.
- il faut être clair sur la légitimité des thèmes abordés dans le stage du 93 (même si on peut interroger les modalités d'organisation du stage et le choix des intervenant-e-s).
- Proposition d'envoi sur l'ES du CR de la réunion

- Relais des communications fédérales

Décisions :

- on relaie de façon automatique les communiqués fédéraux dans une rubrique dédiée dans la lettre aux adhérent-e-s, après les avoir mis en ligne sur notre site (précédés de la mention « Communiqué fédéral »)

> Vote : 10 pour sur 10 présent-e-s

- Organisation d'une AG sur temps de travail pour parler de l'antiracisme? (proposition issue de la

dernière AG)

- peut-être pas sur temps de travail (car peu de personnes viennent sur temps de travail). Mais en même temps cela permet de prendre le temps, à un moment où on est moins fatigué-e-s.
- importance d'avoir ce débat, que les adhérent-e-s puissent y participer : des camarades qui n'ont pas pu être présent-e-s à la précédente AG veulent pouvoir avoir ce débat. Il faut penser à des modalités de débat qui permettent l'expression des désaccords.
- proposition d'organiser une formation sur l'anti-racisme : temps d'auto-formation.
- préparer la réunion sur l'anti-racisme et ses pratiques, et sur la non-mixité : faire une compilation de textes qu'on s'enverrait avant.

Décision :

- on organise un moment d'échange et de discussion sur les luttes et les pratiques anti-racistes (sans prise de décision) le mercredi 7 mars de 14h à 18h**
- les déchargé-e-s compilent les textes envoyés par les adhérent-e-s (nombre raisonnable de textes) : textes théoriques, militants, contributions individuelles, etc. à envoyer jusqu'au 15 février**

Les points suivants n'ont pas été traités (l'AG s'est terminée à 21h10) :

- **organisation d'une HMI au collège Louis Germain de Saint Jean de Védas**
- **point sur le journal: modalités d'impression et calendrier**
- **téléphone portable de sud éduc 34 ?**
- **4 Pages 2nd degré (Sud Educ' Paris) → publication sur le site ?**
- **mandat pour s'associer aux actions à l'appel de BDS**

c) vie académique

- **point sur les stages: stage juridique, stage pédagogies alternatives, stage conditions de travail, stage nouvel adhérent, stage travail avec solidaires 34**
- **GT élections pros et AG académique**

d) vie fédérale

- **compte-rendu du CF**